

Le pays où il faut payer pour travailler...

FLUX MIGRATOIRES Après la circulaire controversée du 31 mai, qui vise à maîtriser l'immigration professionnelle en France, un nouveau coup a été asséné aux étudiants étrangers : des taxes supplémentaires à payer s'ils souhaitent rester dans l'Hexagone.

SELMA T. BENNANI

Après les coups de bâton, voilà que tombe le coup de massue ! Les étudiants étrangers (hors Union européenne), déjà sous le joug d'une circulaire très controversée (circulaire du 31 mai) qui réduit leurs possibilités d'entamer une carrière professionnelle en France, se voient, depuis le 1^{er} janvier, contraints de payer des taxes supplémentaires. En somme, qui veut rester doit payer. Et pas qu'un peu ! Fini le temps où l'étudiant était considéré comme la « crème de l'immigré ». Son statut de privilégié est mis aux oubliettes. Il lui sera imposé un régime fiscal identique à celui des autres étrangers de l'Hexagone.

Être qualifié... et riche

La mauvaise nouvelle est nichée au sein du projet de la loi de Finances 2012, promulguée la semaine dernière. Quelques phrases sournoises qui en disent long. Depuis le 1^{er} janvier, un étudiant demandant un titre de séjour « salarié » devra déboursier entre 200 et 385 euros. (contre 85 euros auparavant). Dans le cas où le titre lui serait refusé, il verra s'envoler 110 euros supplémentaires non remboursables.

Ce n'est pas tout. Jusqu'à aujourd'hui, l'étudiant étranger devait justifier d'un minimum de 615 euros de ressources mensuelles pour pouvoir obtenir un titre de séjour étudiant (décret du 6 septembre 2011). La loi de Finances 2012 augmente de 30 % les ressources exigées pour obtenir cette catégorie de titre de séjour.

A croire que la France ne veut garder que les étudiants étrangers dotés



En France, les miraculés qui réussiront en obtenir le statut de salarié verront leur employeur payer une taxe équivalente à 50 % de leur salaire brut mensuel.

d'une tête et d'un portefeuille fournis. Des étudiants pris aujourd'hui entre deux feux. Les cas isolés deviennent peu à peu la règle, et ils sont nombreux à finir par rentrer dans leur pays d'origine. Souvent à contre-cœur !

Où va cet argent ?

Les rares miraculés qui réussiront à enjamber le filet de sécurité en obtenant le statut de salarié ne s'en sortiront pas pour autant. En effet, ce sera au tour de leur employeur d'être affublé de taxes réévaluées par une circulaire datant de mars 2011. Une taxe qui s'élève à présent à 50 % du revenu brut mensuel.

De quoi en faire hésiter plus d'un entretien d'embauche ou d'un tri de CV. Comme le stipule le projet de loi de

Finances 2012, l'ensemble de ces taxes seront perçues par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Quant aux raisons évoquées pour expliquer cette hausse, elles sont écrites noir sur blanc sur le texte de loi. Il s'agit de « faciliter la lutte contre les infractions aux règles de l'emploi des étrangers », « faire acquitter tout ou partie des taxes dès la demande du titre de séjour, de manière à responsabiliser le demandeur », ou encore de « supprimer le régime fiscal favorable dont bénéficiait jusqu'à présent l'immigration professionnelle ». Toutes ces informations, mises bout à bout, viennent réduire à néant les efforts fournis par les étudiants étrangers, réunis en collectif, qui luttent pour voir la circulaire du 31 mai retirée. Ou ne serait-ce que modifiée. Certains optent pour d'autres pays européens plus accueillants comme l'Allemagne. Le gou-

vernement fédéral de Merkel vient à ce titre, de proposer un projet de loi (datant du 7 décembre) visant à faciliter l'accueil des étudiants étrangers qualifiés. Une information qui vient au moment opportun. Même si l'Allemagne ne fait pas vraiment rêver...

Pourquoi pas l'Allemagne ?

Meryem, 24 ans, fraîchement diplômée d'une école d'ingénieurs, nous le confirme. « C'est un pays où le besoin en ingénieurs est officiellement reconnu et l'accès au marché de l'emploi par des personnes qualifiées ressortissantes de pays non communautaires est facilité. Mais de toute façon, l'Allemagne n'est pas un pays très attrayant à mes yeux. Il n'a pas pour réputation d'être très accueillant », nous avoue-t-elle. Les pays d'origine finiront donc certainement par voir revenir en masse leurs étudiants expatriés. ♦

Certains étudiants étrangers de France optent désormais pour d'autres pays européens plus accueillants comme l'Allemagne.